



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le nouveau commandant de la police de la Ville de Neuchâtel entrera en fonction le 1^{er} septembre. Il succédera à Jean-Louis Francey, parvenu au terme de sa mission

Pierre-Alain Lunardi en charge de la sécurité

Pierre-Alain Lunardi sera le nouveau commandant du Corps de police de la Ville de Neuchâtel. Il succédera à Jean-Louis Francey, parvenu au terme de sa mission. Nommé ad interim, Pierre-Alain Lunardi commandera la police de la Ville jusqu'à fin 2014, date à laquelle cette dernière transfèrera une partie de ses prérogatives à Police neuchâteloise, conformément à la loi ad hoc. C'est alors que verra le jour le service communal de la Sécurité, que le nouveau commandant est également chargé de mettre en place.

Pierre-Alain Lunardi entrera en fonction le 1^{er} septembre prochain, mais ne prendra la direction de la police de la Ville de Neuchâtel que le 3 octobre, au lendemain du départ à la retraite de l'actuel commandant Jean-Louis Francey. Pierre-Alain Lunardi est apparu aux yeux du Conseil communal comme la personne la mieux à même de conduire la Police dans cette période de transition. Il dispose d'une expérience politique – il est vice-syndic de Montagny-près-d'Yverdon, responsable de la police et des finances – et peut faire valoir une riche expérience professionnelle. Spécialiste en sécurité publique, Pierre-Alain Lunardi a occupé des postes à responsabilité, notamment auprès de Protectas SA.

Après une demi-licence en droit à l'Université de Lausanne, Pierre-Alain Lunardi a poursuivi ses études en France où il a obtenu en 2010 une licence en sciences économiques. Actuellement chargé de mission auprès du canton du Jura, il s'est activement penché sur la faisabilité et l'opportunité de la fusion des polices des cantons du Jura et de Neuchâtel tout en conseillant le Ministre jurassien de la police sur les réformes à entreprendre au sein de cette entité cantonale. Au plan civil, Pierre-Alain Lunardi est âgé de 35 ans. Il est marié et père d'une petite fille de trois ans.

Contexte en pleine mutation

Le Conseil communal a choisi d'engager une personnalité apte à commander un corps de police dans un contexte particulier. En effet, il s'agira de garantir des prestations sécuritaires de qualité tout en étant capable de le faire évoluer

conformément à la Loi cantonale sur la police neuchâteloise. Au terme de l'année 2014, le canton de Neuchâtel disposera d'une police unique et la Ville de Neuchâtel d'un service de Sécurité composé d'une part des prestations commandées à Police neuchâteloise et d'autre part de celles restées de sa compétence, dont l'accueil, la gestion du domaine public et des autorisations de manifestations, le contrôle du stationnement, la circulation et les chantiers. Dans ce contexte en mutation une nomination ad interim permettra de s'adapter, le moment venu, aux nouvelles missions que la Ville réalisera au profit de la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens.

Départ à la retraite

Après 24 années passées à la tête du Corps de police de la Ville, Jean-Louis Francey fera valoir son droit à la retraite le 2 octobre prochain. Entré en fonction le 1^{er} septembre 1989, le commandant a notamment vécu deux réformes conséquentes. Celle, d'abord, qui a vu les professions de pompier-ambulancier et de policier être scindées en deux structures différentes; celle, ensuite, qui a abouti à la création d'une police unique sur le plan cantonal.

Plus largement, Jean-Louis Francey a été responsable de la sécurité publique, et notamment de l'ensemble des manifestations qui se sont déroulées sur le territoire de la ville, dont la Fête des vendanges, l'Expo.02, les tours cyclistes de France et de Romandie ou le millénaire, en 2011. En particulier, le commandant a été l'instigateur de la police de proximité: sous son égide, la Ville a mis en place des «policiers de quartier». Tout au long de ses années d'activités, Jean-Louis Francey a pu faire valoir son profond attachement à la sécurité publique pour le bien de la population. Homme d'analyse et de décision, il s'est aussi distingué comme étant une personne profondément humaine, attentionnée et attachée au bon déroulement de la vie citoyenne.

Le Conseil communal tient à lui exprimer sa profonde reconnaissance pour le travail accompli et lui adresse d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

Neuchâtel, le 16 août 2013

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires:

**Pascal Sandoz, conseiller communal,
tél. 032 717 72 21**

Pierre-Alain Lunardi, tél. 078 648 67 75